

DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

(Conformément à la directive 2006/42/CE relative aux machines)

FABRICANT : **GIMÉNEZ GANGA S.L.U.**
Pol. Ind. "El Castillo", C/Roma, 4,
03630 SAX (ALICANTE), ESPAGNE
www.saxun.com

Qui, à son tour, est la personne morale habilitée pour recevoir le Dossier Technique.

Déclare que les volets roulants motorisés en PVC, avec un moteur à commande radio des modèles :

Mini-39, Mini-40, Mini-40 Special, Mini-47, P-50, P-55, P-60, R-50.

Respectent les dispositions applicables de la Directive 2006/42/CE.

Et ils ont été développés et fabriqués conformément aux chapitres de la norme **EN-13659:2015** dans son ANNEXE ZC et octroient la présomption de conformité avec la dite **Directive 2006/42/CE**.

En outre, leur développement et leur fabrication remplissent le **Règlement Européen de Produits de Construction N° 305/2011**, ainsi que les directives suivantes, dans la mesure où elles sont applicables :

- Directive 2006/42/EC relative aux machines
- Directive sur les équipements radio RED 2014/53/EU
- Directive RoHS 2011/65/UE

Les normes suivantes ont été appliquées pour évaluer la conformité :

EN 60335-1:2012 + A1:2019 + A11:2014 + A13:2017 + A14:2019 + A2:2019

EN 60335-2-97:2006 + A11:2008 + A12:2015 + A2:2010

EN 62233:2008 ; EN 62479:2010

EN 301489-1 V.2.2.3:2019 ; EN 301489-3 V2.1.1:2009 ; EN 55014-1:2017 ; EN 55014-2:2015

EN 300220-1 V3.1.1:2017 ; EN 300220-2 V3.1.1:2017 ; EN 300220-2 V3.2.1:2018

EN IEC 63000:2018

À Sax, le 1er avril 2022



Francisco Giménez Plá
Responsable marquage CE



DÉCLARATION UE DE CONFORMITÉ

(Conformément à la directive 2006/42/CE relative aux machines)

FABRICANT : **GIMÉNEZ GANGA S.L.U.**
Pol. Ind. "El Castillo", C/Roma, 4,
03630 SAX (ALICANTE), ESPAGNE
www.saxun.com

Qui, à son tour, est la personne morale habilitée pour recevoir le Dossier Technique.

Déclare que les volets roulants motorisés en PVC, avec un moteur mécanique des modèles :

Mini-39, Mini-40, Mini-40 Special, Mini-47, P-50, P-55, P-60, R-50.

Respectent les dispositions applicables de la Directive 2006/42/CE.

Et ils ont été développés et fabriqués conformément aux chapitres de la norme **EN-13659:2015** dans son ANNEXE ZC et octroient la présomption de conformité avec la dite **Directive 2006/42/CE**.

En outre, leur développement et leur fabrication remplissent le **Règlement Européen de Produits de Construction N° 305/2011**, ainsi que les directives suivantes, dans la mesure où elles sont applicables :

- Directive 2006/42/EC relative aux machines
- Directive 2014/35/UE, dite « basse tension »
- Directive sur la compatibilité électromagnétique CEM 2014/30/UE
- Directive RoHS 2011/65/UE

Les normes suivantes ont été appliquées pour évaluer la conformité :

EN 60034-1:2010 ; EN 60335-2-97 :2006 / A12:2015

EN 60335-1:2012 / A2:2019 ; EN 55014-1:2017

EN 55014-2: 2015

EN 61000-3-2:2014

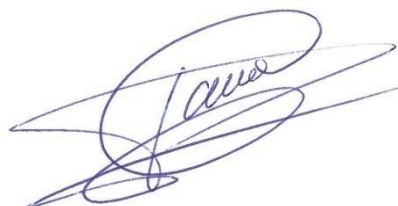
EN 61000-3-3:2013

EN 62233:2008

À Sax, le 1er avril 2022

CE

Francisco Giménez Plá
Responsable marquage CE



.....
.....
.....
.....